

JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET POLITIQUE

*Des principaux Evénemens des  
différentes Cours de l'Europe.*

1774.

---

---

30 JUILLET.

NUMÉRO 21.

---

---



A GENEVE.

---

---

M. DCC. LXXIV.

---

## AVERTISSEMENT.

C'est actuellement à *LIEGE*, au Bureau des Postes à l'Expédition des Gazettes Etrangères, & à *BRUXELLES*, au Bureau des Postes à Mr. Horgniès, que MM. les Souscripteurs sont priés de s'adresser pour le *JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE de Geneve*.

Ce Journal rassemble & fixe, en quelque sorte, les événemens principaux de l'Histoire moderne universelle, Française & étrangère.

On peut le consulter & le conserver même comme le résultat non-seulement des Gazettes, mais encore de tous les Papiers publics de tous les Pays. Il est, par sa distribution, la Gazette générale la plus complète; & dans son ensemble, il offre les mémoires les plus détaillés du tems présent.

Ce Journal est composé de 36 cahiers par an, chacun de 60 pages, & paroît très-exactement à *Liege* & à *Bruxelles*, trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20 & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout tems, à telle époque que l'on veut.

Le prix de la Souscription, pour une année entière, est de 12 liv. franc de port.

---

*Ouvrages qui se trouvent chez J. J. TUTOT, Libraire, au haut de la rue de la Magdelaine, à BRUXELLES.*

- Tableau de l'Europe, ou 7eme. yol. de l'Histoire philosophique des deux Indes, in-8vo. 1774. 1 l. 10 f.  
Portrait de M. l'Abbé Raynal, Auteur de l'Histoire philosophique des deux Indes 15 f.  
Traité des Loix Civiles, par M. de P. de T. 2 vol. in-8vo. 1774, broch. 6 l.  
Elémens de la Langue Angloise, ou méthode-pratique pour apprendre facilement cette Langue, 1 vol. in-8vo. 1774. broch. 1 l. 10 f.  
Dictionnaire abrégé pour l'intelligence des Auteurs classiques Grecs & Latins, contenant la Géographie, l'Histoire, la Fable & les Antiquités, tiré du grand Dictionnaire de M. Sabbathier, 8 vol. 8vo. 1773. broch. 24 l.  
*La suite sous Presse.*



# JOURNAL

## HISTORIQUE ET POLITIQUE.

---

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 3 Juin.

**L**E Grand-Seigneur fait de fréquens petits voyages de plaisir. Ces jours-ci il a fait présent au jeune Sultan Selim, qui a été récemment circoncis, d'un grand Han ou Hôtel public, dont le Bail rapporte 24 mille piastrres par an. Le Seimen Bachi, Chef de la Police & des Janissaires de cette Capitale, a été fait Pacha à trois queues, & sa Charge a été donnée à un Officier de son Corps.

Le Grand-Ecuyer de Sa Hauteſſe partit hier pour l'armée, ayant avec lui une somme d'un million de piastrres pour le paiement des troupes. Il est aussi chargé de remettre au Grand-Visir une belle pelisse de la part du Sultan. Selon les bruits publics, la santé de ce Premier-Ministre est très-foible, & si elle l'oblige à quitter son poste, quelques gens croient qu'il pourroit être remplacé par Isséd-Mehemet-Pacha, Gouverneur de Vidin. Le reste du nouveau Corps de Canoniers se mit en marche pour l'armée, le 19 Mai,

accompagné d'un Sergent & de quelques Canoniers François, & conduisant avec lui 15 pieces de canon. On voit aussi défilér tous les jours, près de cette Capitale, pour la même destination, de nombreux Corps de Cavalerie Asiatique. Au reste, l'on n'apprend rien de l'armée, si ce n'est que, sur l'avis qu'un Corps Russe s'étoit avancé vers Varna & Basargick, le Grand Visir a fait un mouvement en avant. On attribue l'innaction des deux armées à des Négociations, qu'on prétend toujours subsister entre les deux Généraux commandans, sans qu'on en sache ni l'état, ni aucune autre circonstance.

Le Capitain-Pacha a enfin mis à la voile, le 24 Mai, avec sa division pour la Mer-Noire; mais il a eu le malheur de perdre un de ses vaisseaux sur la côte d'Asie, par la mauvaise manœuvre de l'Equipage. La division d'Oczakow a aussi perdu un vaisseau par une grande voie d'eau qu'il avoit faite. Le Capitaine, ne voyant aucun moyen de le sauver, se fit échouer sur la côte à quelque distance de Varna: ainsi l'on a pu en retirer l'artillerie, la caisse militaire, & les effets qu'il y avoit à bord, de même qu'une partie de l'équipage. Le reste, se hâtant trop de se sauver, s'est noyé; & quelques uns s'étant trop avancés dans les terres près de Cavarna, ont été faits prisonniers par les Russes. Il est fâcheux pour l'Empire Ottoman que ses marins restent toujours malhabiles, & que le service de Mer s'accorde si peu avec le génie du pays: par cette fatalité, il verra sans cesse échouer sa puissance, toutes les fois

qu'il voudra se mesurer sur cet élément avec les autres nations Européennes, à moins qu'elles-mêmes ne se prêtent à suppléer l'impéritie des Ottomans. Un grand nombre de François & d'autres Européens s'étant actuellement engagés au service de la Porte, elle espere que leur secours lui pourra être d'utilité.

Mr. Kofakowski, l'un des anciens Maréchaux de la Confédération de Bar, arriva ici le 23 Mai, accompagné de deux Officiers, l'un François, l'autre Vénitien. Il étoit parti de Raguse le 3 du même mois; & 15 Officiers Polonois qui y étoient venus avec lui, le suivirent 4 jours après. Ils passèrent par Trébigne, ville frontiere de la Province de Herzegovina, où le Pacha de Scoppia les attendit & leur permit, quoiqu'ils n'eussent que d'anciens Firmans, de le suivre & de l'accompagner jusqu'au Camp du Grand-Visir. Mr. Kofakowski est venu, en passant, dans cette Capitale, pour arranger avec la Porte tout ce qui est relatif à la réception & à l'entretien des infortunés Seigneurs Polonois, qui vont sous les Drapeaux Ottomans venger les torts que les Russes ont faits tant à leurs fortunes particulières qu'à leur malheureuse patrie. On dit que le Prince de Radzivil, Palatin de Vilna, est déjà en route pour venir ici par Raguse, & aller ensuite à l'Armée : il a un cortège de 60 Officiers.

Il est encore arrivé quelques petits changemens dans les Charges du Ministère. Le Chiaoux-Bachi & le Secrétaire du Visiriat ont reçu leur démission; le premier a été remplacé par le Bu-

Juk-Jeskury, ou premier Secrétaire des Requête.

Sur la demande du Ministre de Suede & de celui des Provinces-Unies, la Porte a accordé aux Patrons Suédois & Hollandois, à l'exclusion de toutes autres nations, le privilege d'apporter, pendant toute la durée de la présente guerre, des grains du Golfe de Volo, sur la côte de la Janna ou de l'ancienne Thessalie, en cette Capitale, soit pour leur propre compte, soit pour celui du Gouvernement.

Le vaisseau de guerre françois, que nous avons dit avoir été acheté par la Porte, arriva enfin ici le 18 du mois dernier des Dardanelles. Ce vaisseau, qui n'a été conduit ici que par un équipage de 140 hommes, se nomme *la Ferme*; il est de 60 canons, & a été construit à Bordeaux pendant la dernière guerre. L'on ne fait point si le Gouvernement l'a payé argent comptant, ou si la France l'a cédé en paiement des grains qui ont été transportés pendant la dernière cherté de Salonique & de Volo à Marseille. Le 28 ce navire fut circoncis, c'est-à-dire purifié & consacré au service Ottoman. Cette cérémonie qui se fit en présence du Tersana-Emini ou Intendant des équipemens, de tous les Officiers de l' Arsenal, & du second Iman de Sa Hauteffe, consistoit en ce qu'on en ôtât le pavillon François, au bruit de trois coups de canons; qu'ensuite on arborât celui de la Porte, en faisant une décharge de cinq canons; & qu'enfin l'Iman fit une priere pour la consacrer, après quoi ce navire fut conduit à l' Arsenal.

On prétend que la campagne prochaine, comme devant être la dernière de cette guerre, en fera aussi la plus sanglante. Cependant l'on croit, qu'il y a toujours des négociations secrètes de paix, & quelques gens se persuadent, que les Cours de Vienne & de Berlin en ont fait de nouvelles propositions : mais d'autres moins crédules doutent que ces deux Puissances aient jamais pensé sérieusement à y travailler, du moins la dernière, dont l'intérêt semble être d'occuper d'un côté la Russie, pour l'obliger de l'autre à travailler elle-même à son agrandissement, qui dans tout autre tems auroit dû lui paroître si dangereux.

Le ci-devant Maréchal Pulawski, qui étoit parti de Raguse dans le même-tems que son ancien Collegue Kosakowski s'est rendu en droiture à l'armée avec une suite de 20 personnes, parmi lesquelles se trouvent plusieurs Officiers François.

Il est arrivé en deux jours trois Tartares, expédiés par le Grand-Visir. Le Divan s'est assemblé plusieurs fois consécutives, mais ses Séances ont été très-courtes.

On attend bientôt un nouveau Corps de 20 mille Bosniaques, à qui l'on prépare des rafraichissemens de toute espece, des présens distingués aux Officiers qui les commandent, & une paie extraordinaire à chaque soldat. On prétend qu'avec tous ces renforts, l'armée Ottomane sous les ordres du Grand-Visir, doit aller au delà de 300 mille hommes.

Le 19 du mois dernier, le Grand-Seigneur fit

un tour à Bujukdare, pour voir la deuxième & la troisième division de la flotte de la Mer-Noire, qui avoient profité deux jours auparavant du vent de Sud pour débouquer le canal. Il se répand un bruit auquel cependant l'on ne peut encore ajouter foi; c'est celui d'une émeute à l'armée, qui auroit coûté la vie à l'Aga des Janissaires & au Koul-Kiyassi, son Lieutenant.

SMYRNE (*le 18 Mai.*) Le Drogoman du Capitain-Pacha est arrivé ici des Dardanelles, pour percevoir les présens ou tributs accoutumés des Consuls & des Primats de cette ville : les ayant reçus actuellement, il partira d'ici aujourd'hui ou demain pour Scio, d'où il continuera sa tournée dans les autres Isles de l'Archipel. Le Bayrak ou Drapeau du Sardar est enfin parti avec 250 recrues levées ici, & la tranquillité commence à se rétablir.

La-Frégate Française, *la Flèche*, arriva ici le 4 de ce mois, pour relever la Frégate *la Sultane*, qui mit à la voile deux jours après. Les grains sont dans nos environs d'une apparence qui promet la plus abondante récolte. Cependant le prix en reste toujours fort haut.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 20 Juin.*) L'Impératrice, accompagnée du Grand-Duc & de Mde. la Grande-Duchesse, est revenue, le 16 de Czarsko-Zelo en cette résidence. L'Amiral Knowles, qui étoit passé du service d'Angleterre pour être à la tête



de la Marine Russe, a demandé sa démission, & l'a obtenue de la Cour qui lui conserve la moitié de ses appointemens. Le Comte de Byland, Seigneur Hollandois, qui est entré au service de cet Empire, vient d'obtenir le commandement d'une Flotille qui doit agir sur le Danube, & va partir incessamment pour Ismaïlow. L'Escadre que l'on équipoit à Cronstadt & à Revel pour exercer nos Matelots dans la Balthique, est au moment de mettre à la voile. Le Prince Pierre de Holstein-Gottorp qui la commandera, est parti pour Cronstadt, où il doit s'embarquer.

S. E. Mr. le Comte Grégoriewitz-Orlow, Grand-Maître d'Artillerie, Chevalier des Ordres de S. M. I. &c., a été continué dans le poste de Président de la Société libre économique de cette Ville, dans la dernière Assemblée générale de cette Compagnie, qui autrement est dans l'usage de changer de Président tous les trois mois. Le Comte Branicki, Grand-Général de la Pologne, a reçu ces jours-ci de sa Cour de nouvelles dépêches qui sont tenues fort secretes.

Il y a eu jusqu'ici deux Partis à la Cour; celui qui avoit le dessous, reprend faveur, & c'est le même qui a toujours dissuadé la guerre: on en conclut que nous ne sommes pas éloignés d'un accommodement. D'ailleurs il a paru une espee de Mémoire, dont les Copies sont très-rares, & qui a fait sensation. On y déduit les raisons qu'on a eues de faire la guerre, & celles qu'on a de tâcher de conclure la Paix le plutôt possible. L'anonyme, sans attaquer le Gouvernement, ni rien dire

au désavantage du Souverain, fait voir, ou du moins prétend faire voir qu'il est impossible à la Russie de continuer cette guerre, quand même elle lui réussiroit. Il appuie ses preuves sur l'état actuel des Finances & de Population. Il avance que la Russie n'a pas trop de tout son monde pour la culture des terres de l'Empire & pour le maintien de la paix intérieure &c.

(*Le 28 Juin.*) Mr. Durand, Ministre Plénipotentiaire de France en cette Cour, eut, le 18 de ce mois, de l'Impératrice une audience particulière, dans laquelle il notifia à S. M. I. la mort du Roi Louis XV, & le 22, la Cour a pris à cette occasion un deuil de 4 semaines. Le Comte Branicki, Envoyé extraordinaire du Roi & de la République de Pologne, doit s'être plaint amèrement à notre auguste Souveraine de ce que les Prussiens étendoient toujours leurs frontières contre la foi des Traités, & avoir prié S. M. I. de vouloir faire des représentations à ce sujet au Roi de Prusse. La réponse n'en auroit pas été, dit-on, favorable; mais ce qui pourroit rendre ce bruit douteux, c'est que l'Impératrice a expédié, dès le 11, un Courier à Vienne, pour s'y concerter sur les affaires de Pologne, desorte que la réponse qu'il en rapportera, semble décider du succès des négociations du Comte Branicki.

(*Le 1er. Juillet.*) La Cour a reçu la nouvelle relation qui suit des succès de nos troupes dans le Cuban.

» Le Prince Dolgorucki, Général en chef, ayant appris que les Tartares Négais, qui sont les plus voisins du

Cuban & nos alliés, étoient trop exposés aux incurfions de Dewlet-Girey Sultan, qui se nomme injustement Chan de la Crimée, donna ordre au Chevalier Buchwoftow, Lieutenant-Colonel, de veiller à leur sûreté & d'empêcher toute tentative de la part de l'ennemi."

" Cet Officier, avec un petit corps de deux Régimens de Cosaques du Don & un détachement de troupes légères eut trois combats à effuyer sur le chemin de Cuban contre un corps de plus de dix mille hommes. Le premier se donna à 40 werstes de la riviere. L'ennemi vouloit l'empêcher d'avancer, mais il fut contraint de se retirer dans un bois, d'où nos Cosaques qui descendirent de leurs chevaux, les délogerent. La dernière attaque fut près de la riviere, & l'ennemi y fut dispersé avec une perte considérable. On compte parmi les prisonniers deux parens de Dewlet-Girey Sultan."

" Lorsque le Lieutenant-Colonel Buchwoftow vit que les ennemis étoient si abattus qu'ils avoient passé la ville de Capyl, & se retiroient dans les montagnes, il traversa la riviere & occupa la place, où il trouva sur le rempart trente-quatre canons chargés, mais dans la ville pas une ame. Les Circassiens avoient suivi les troupes dans les montagnes. "

On apprend de Casan, du 7 Mai, que tout y étoit tranquille. Le chemin jusqu'à Orenbourg est ouvert, & gardé par le Colonel Szepelow contre quelques petits partis de Brigands.

Le Prince de Galitzin a battu deux fois le corps de Pugatschew. Les meilleurs Généraux de ce Rebelle sont pris & amenés à Casan, où on fera leur procès.

Le Lieutenant-Colonel Michelson a dissipé un corps de mutins commandés par un soi-disant Comte de Czernichew, qui a été pris, & qui doit aussi venir à Casan. Le corps du Général Bibikow est arrivé le 6 Mai à Casan, & y a été inhumé avec tous les honneurs.

## S U E D E.

STOCKHOLM (le 8. Juillet.) Le 5 toute la Famille Royale fut voir la Duchesse de Sudermanie à Nikelwick, & y soupa avec cette Princesse.

Hier à 10 heures le Maréchal du Royaume, 6 Sénateurs avec un Maréchal de Cour, 2 Chambellans, 6 Gentilshommes de la Chambre & 12 Pages furent en 17 Chaloupes chercher cette Prin-

cesse à *Nikelwick*. Tous les Navires qui étoient au Port avoient mis leurs Flammes & saluerent la Princesse à son passage. Il y avoit 2 Escadrons à l'endroit du débarquement, où l'on avoit fait un Pont avec un Escalier surmonté d'un Baldaquin couvert de velour. Il y avoit une haie de 2 Bataillons des Gardes & de GRENADIERS jusqu'au Château. Les Sénateurs, la Noblesse & leurs Dames en habit blanc de Cour attendoient la Princesse sur le Rivage. Dès qu'elle mit pied à terre, on fit une double salve de l'Artillerie & de la Mousquetterie. Le Gouverneur & le Magistrat la saluerent, & la procession alla au Château, où la Princesse, après avoir été reçue par la Famille Royale, fut conduite à son appartement par le Prince son Epoux, après qu'on lui eut présenté les Dames & les Messieurs de la Cour; toute la Famille Royale dîna ensemble.

A 6 heures du soir toute la Cour se rendit en procession à la Chapelle du Château, où le mariage fut béni par M. *Filenius*, Evêque de *Linskoping*, après que L. A. R. eurent reçu les félicitations de L. M., des Princes & Princesses de la Cour; la procession retourna à la grand'salle du Château, où on se mit à table; après le repas on fit la danse de nocces, & L. M. conduisirent les nouveaux Mariés à leurs appartemens.

Un Assesseur nommé *Virgin*, qui s'étoit signalé pendant l'Anarchie Sénatoriale par des écrits très-forts où il osoit attaquer les entreprises du Sénat contre l'autorité Royale, s'étoit attiré par-là après la révolution, l'attention du College du com-

merce qui lui avoit accordé une pension, & lui avoit donné la direction de la pêche du hareng & de celle du Nord ; mais le même homme qui croit contre le despotisme sénatorial, a affecté aussi-tôt qu'il a été en place, un despotisme si tyrannique, sur les personnes qui lui étoient soumises, que sur les plaintes réitérées qui en sont parvenues au Roi, S. M. malgré sa bonne volonté, a été obligé de le déposer. Le dommage qui résulte de la mauvaise administration du sieur Virgin est très-considérable.

RIGA (*le 16 Juin.*) Quoique les punitions capitales n'aient lieu que rarement dans toute la Russie, les meurtres y sont cependant moins fréquens que dans les autres pays, où la peine de mort est attachée à plusieurs crimes dont il paroît qu'on a trop multiplié le nombre, en y ajoutant le vol, par exemple, qui ne devoit pas entraîner la perte de la vie ; mais des peines corporelles & la honte, comme cela se fait ici & dans presque toute l'Allemagne. On apprend de Pétersbourg qu'une femme des environs n'ayant pas le courage de se défaire elle-même, & trouvant la vie insupportable, a eu la barbarie d'égorger son enfant, pour s'assurer de trouver la mort dans le supplice. Elle est arrêtée ; on est très-curieux de savoir la manière dont la Justice sévira contre elle. Quelques Etats du Nord, sans avoir fait une loi expresse pour cela, sont d'accord pour faire vivre malgré eux les malheureux qui commettent des crimes pour mériter la mort, ce qui se fait

toujours lorsque le délit se commet de sang froid, ou parce que le coupable n'a pas le courage de se tuer lui-même, ou parce qu'aveuglé par un préjugé qu'on n'a pu encore déraciner, il croit qu'étant condamné au supplice, sachant l'heure de sa mort, & assuré des secours spirituels qu'on accorde dans ces circonstances, il pourra s'y préparer, & se réconcilier avec le Ciel. Autrefois le supplice des meres qui tuoient leurs enfans, étoit d'être enterrées jusqu'aux aisselles, & de mourir ainsi de faim.

#### D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 12 Juillet.*) Le Roi ne cesse de s'occuper des moyens de rendre ses Etats florissans, & de son côté, le Prince-Héritaire s'attire de plus en plus l'estime de toute la Nation par ses soins & son zele pour le commun bien-être.

Le Directeur Sally, après avoir mis la dernière main à la Statue du Roi Frédéric V, partit pour Paris le 4 de ce mois. Le Professeur Butzow & M. Siorup, son Compagnon de voyage, ont pris d'ici la route de Wardehuus, afin de fixer exactement le Méridien du lieu. Dans leur retour ils détermineront géographiquement par des observations astronomiques les situations de plusieurs d'entre les plus considérables Villes de la Norwege.

M. Le Conseiller de Molkte, Conseiller-Privé, s'est rendu ces jours derniers de Bregentved en Holstein; le Chambellan son fils, Capitaine, chargé de la Direction des nouveaux ports qu'on fera dans le Holstein, est aussi parti

pour cette Province, ainsi que les Capitaines Ingénieurs Detmert & Peymann.

La Haute Cour de Justice a fini sa séance. Le *Grégoire*, Frégate Russe de 36 canons, Capitaine Davidoff, partie de Livourne, a mouillé le 2 à notre Rade. Elle a 20 Turcs prisonniers à bord. On attend au premier jour un Vaisseau de guerre Russe des mêmes parages.

On a posé à Rothschild, avec beaucoup de solennité, la pierre fondamentale du nouveau Caveau qu'on y construit pour la sépulture de la Famille Royale.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 24 Juin.) Le parti du Prince Ponninski est toujours opposé à celui du Roi. Ce Maréchal de la Confédération, qu'on accuse de n'être monté à ce degré d'élevation qu'aux dépens de sa Patrie, s'est efforcé de faire rejeter plusieurs articles proposés à la Délégation en faveur de Sa Majesté, parmi lesquels étoit la permission exclusive qu'on vouloit lui accorder de vendre du sel en Pologne, & même d'en hausser le prix. Le motif de cette conduite vient du refus que le Roi a fait de consentir à différentes propositions que ce Maréchal avoit faites. Ce dernier a déclaré que la Délégation exigeoit qu'on lui fit lecture des instructions qui ont été données aux Ministres envoyés à Vienne, à Peterbourg & à Berlin. Le Grand Chancelier ayant répondu que ces instructions étant en chiffres, ne pouvoient être communiquées, un des Délégués répliqua qu'on n'avoit qu'à les produire, & qu'il sauroit bien les déchiffrer.

On a répandu à Warfovie le bruit que les Chefs de la Confédération de Bar avoient reçu de nouvelles assurances de l'appui d'une Puissance étrangere , à laquelle le Roi de Prusse doit s'unir. Ce Prince différa , à ce que l'on assure , le réglemeut de ses limites avec la Pologne jusqu'à l'accession des Confédérés de Bar à la Confédération présente.

Le Général de Lossow a obtenu du Roi de Prusse , son Maître , la permission d'appeller en duel le Prince Antoine Sulkowski. Ils sont convenus du lieu du combat qui doit s'effectuer aujourd'hui. Cette querelle a pour origine des lettres écrites par le Prince Polonois au Général Prussien , dans lesquelles il l'a accusé de s'être conduit en brigand sur les terres que le Prince possède dans la Grande-Pologne.

( *Le 27 Juin.* ) La rouverture du Tribunal cause ici des mouvemens différens ; le Prince Poninski desire y placer son frere en qualité de Président ; mais la Cour a d'autre vues , & on ne doute pas qu'elle ne l'emporte ; on croit même que la Justice de la Confédération cessera dès que les Tribunaux seront rétablis. Peu de personnes sont contentes des jugemens qu'elle a prononcés ; & la plupart se proposent de reporter devant le Tribunal les affaires qu'elle a déjà décidées ; si elle subsiste encore , elle aura un Département différent de celui des Tribunaux.

Le Maréchal de la Confédération ne s'oublie point depuis qu'il est en place ; on fait à quelles conditions il a voulu bâtir un pont ; il vient d'enfanter un nouveau projet , c'est celui de rassembler tous les Juifs dans un village qu'il a acheté près de cette Capitale ; chaque Juif lui paieroit un droit annuel ; & ce droit qui a eu la plus grande part au projet , lui en fait aussi poursuivre l'exécution avec beaucoup



de chaleur ; mais il n'a pas toujours été coulant lorsqu'il s'agissoit des projets des autres, & il est naturel qu'il rencontre à son tour des difficultés.

Le rapport de la Commission nommée pour l'affaire d'Ostrog est très-favorable au possesseur de cette Ordinate. Le Ministre Russe, en qualité de protecteur de l'Ordre de Malte, a demandé qu'on fit de nouvelles recherches, qui vraisemblablement n'auront pas plus de succès que les premières ; on est très-persuadé à présent que l'Ordre est déterminé à céder toutes ses prétentions, pour une somme annuelle de 8000 ducats ; mais il n'est pas encore vraisemblable qu'il les obtienne.

Il paroît ici un mémoire Allemand de 54 pages in-4<sup>o</sup>. sous le titre d'*Apologie ou défense des anciens Historiens Polonois*. Elle sert de réponse au mémoire sur les Ducs de Poméranie. Cette dissertation ne rendra pas à Dantzic les privilèges & les biens que cette ville vient de perdre.

Les Loteries étrangères étoient défendues ici, plusieurs personnes ont sollicité dernièrement la permission de se charger de quelques collectes pour plusieurs ; cela a fait naître l'idée d'en établir une nationale, qui sera, comme toutes les autres, à l'avantage de ceux qui ne s'y intéresseront pas.

La Délégation, comme nous l'avons dit en parlant de l'affaire de Courlande, a décidé en faveur du Duc, en changeant seulement quelque chose aux articles qu'il avoit proposés : voici ceux qu'on lui a accordés.

» 1<sup>o</sup>. Nous cassons & annullons tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour ou pourroit être encore fait à l'avenir, contre le testament, le codicile & les documens de cession du feu Duc Ernest-Jean. 2<sup>o</sup>. Nous assurons au Sérénissime Duc régnant & à ses successeurs les droits, prérogatives, autorité souveraine de Prince régnant, &

cela de la maniere stipulée dans son diplôme d'investiture, comme lui & ses prédécesseurs en ont joui. Vou-  
 lions qu'en cas de contestations à l'égard de ces droits  
 & privileges, elles ne puissent être discutées que lors  
 de l'assemblée des Etats du Royaume, par des Com-  
 missaires nommés de part & d'autre, & qu'elles seront  
 jugées selon le droit d'Allemagne & la teneur du di-  
 plôme d'investiture. 3°. La constitution de 1768 ayant  
 déjà annullé tout ce qu'on a pu entreprendre contre  
 les droits du Duc, Nous la rappellons pour déclarer  
 nuls & de nulle valeur, tous nouveaux rescrits, re-  
 pliques, actes, décrets, résolutions des assemblées &  
 conférences publiques, & jugemens portés par des Com-  
 missaires, sur-tout celui de 1717, & enfin, tous points, clau-  
 ses & pieces contraires à la constitution des deux Du-  
 chés, aux droits du Duc & des Provinces; prétendons  
 en conséquence que les droits seront rétablis suivant la  
 teneur du pacte de revision & de sujétion. 4°. Aucune  
 disposition ne pouvant se faire à l'égard des Duchés de  
 Courlande & de Sémigalle, au désavantage du droit  
 territorial du Duc, sans qu'on lui en fasse auparavant  
 l'ouverture, nous voulons qu'à l'avenir il ne se traite  
 rien de semblable avant d'avoir conféré avec les Com-  
 missaires que le Duc nommera à cet effet, & nous  
 annullons & supprimons toutes les Commissions contrai-  
 res. 5°. On confirme aux deux Duchés, le privilege d'ap-  
 pellation fondé sur les droits municipaux; on ne for-  
 mera plus de Commission particuliere; on n'évoquera plus  
 au Tribunal de Revision une cause déjà en instance de-  
 vant le Tribunal ordinaire. 6°. Il ne sera plus accordé  
 de sauf-conduits, si ce n'est dans les cas spécifiés dans  
 la forme de gouvernement. 7°. Le droit d'appel n'ayant  
 été accordé à l'Ordre Equestre par le pacte de sujétion,  
 que dans des cas graves & de la plus grande importan-  
 ce, comme cela est spécifié dans le § 22 de la consti-  
 tution de la forme du Gouvernement, nous avons jugé  
 convenable, pour que le cours de la Justice ne soit pas  
 interrompu, & que la partie foible ne soit point éra-  
 sée par des frais de voyage & de procédure, qu'au  
 commencement de l'instruction d'appel devant le Tribu-  
 nal chargé de ce département, il soit dressé une infor-  
 mation sommaire pour justifier le jugement devant le  
 Conseil du Duc, qui réglera la nature de l'affaire. Nous  
 ne prétendons point par-là déroger aux articles 17 & 22  
 de la forme du Gouvernement, relatifs aux cas où l'on  
 peut admettre ou refuser l'appel, ni aux peines portées  
 contre ceux qui sans raison légitime évoqueront une  
 cause d'un Tribunal à l'autre. Pour donner à ces loix

toute la force nécessaire, nous imposons une amende de 800 ducats, ou la peine d'emprisonnement, contre tous ceux qui dans une cause quelconque, agiront sciemment contre le droit & l'équité. Le Sérénissime Duc, les villes & tous leurs citoyens doivent, en tout & par tout, être entretenus dans leur état civil; si quelqu'un se trouve lésé dans ses droits, il est autorisé d'en appeler au Tribunal de Relation. 8°. Le § 9° de la forme du Gouvernement autorisant le Tribunal particulier de Relation à recevoir les plaintes, veut aussi que lorsqu'il s'en élèvera de la part du Duc, soit en matière civile, soit en matière criminelle, elles ne puissent être portées que devant ce Tribunal comme seul compétent; cependant sans préjudice du droit d'appel que la partie lésée conserve tout entier."

9°. A l'occasion des contestations qui pourroient s'élever par rapport aux limites des biens servant d'appanage au Duc, ou à des particuliers, il est ordonné aux Juges d'avoir sur-tout égard aux titres & aux documens des parties; & dans le cas où ils seroient égarés ou perdus, au tems de la plus ancienne possession. Comme les fiefs & leurs dépendances souffrent beaucoup des abus qu'entraînent une nouvelle possession, on enjoint à la première assemblée de l'Etat de Courlande d'examiner les moyens d'y remédier. 10°. La présente constitution renouvelle celle de 1768, & la confirme selon le pacte de sujétion & le diplôme ducal. 11°. On appuie & on reconnoît les prétentions du Sérénissime Duc sur les droits de la maison de Kettler, qui lui ont été cédés par la convention de Dantzic. 12°. En confirmant à la Noblesse l'usage de ses droits, on lui en défend l'abus; elle n'étendra point sur les personnes libres, le pouvoir qu'elle a sur ses serfs; les Tribunaux de Justice veilleront à ce que les Gentilshommes ne fassent aucune entreprise injuste. 13°. On abolit le droit cruel & barbare des naufrages: on ne s'appropriera plus les débris des vaisseaux échoués, & les marchandises dont il sont chargés; on leur portera des secours, & on ne profitera plus de leur malheur. 14°. Ceux qui ont le droit de chasse ne l'exerceront plus que sur leurs terres, & jamais sur celles du Domaine, sans une permission expresse. 15°. On approuve la disposition du Duc en faveur de la Princesse de Waldeck, on en ordonne l'exécution."

(Le 6 Juillet.) Le Roi a conféré le poste de Quartier-Maitre de Lithuanie à M. Gielgult, jusqu'ici Portier-Enseigne de la Samogitie, distingué par sa naissance, son amour pour sa Patrie & sa fidélité inébranlable pour

son Souverain. Mr. le Comte Ogrodzki, Secrétaire d'Etat & Président du Conseil intime de S. M. a eu quelques accès de sievre & une tumeur dans les pieds ; mais ce Ministre est actuellement aussi-bien qu'on puisse le désirer. L'importance des affaires , dont il a seul la direction , & qu'il conduit avec tant de sagesse & de prudence , le rend cher à son Maître , & intéresse à la conservation de ses jours ; tout vrai Patriote lui souhaite de longues années. Il ne transpire encore aucun avis du retour prochain du Comte Branicki , Grand-Général de la Pologne. Tout ce qu'on fait de certain de Petersbourg , c'est que cet-Ambassadeur extraordinaire y est vu toujours avec distinction par l'Impératrice de Russie , ainsi que par M<sup>gr</sup>. le Grand-Duc , & que ce Seigneur y soutient avec dignité le caractère d'Envoyé du Roi & de la Sérénissime République.

La Confédération actuelle a permis aux PP. des Ecoles-Pies d'acheter pour 600 mille florins polonois une portion des biens des Jésuites. Le Sieur Jézierski , Porte-Glaive de Lucko & Nonce Délégué pour le district de Nurtz , Administrateur & Commissaire des biens du Primat du Royaume avoit fait citer pardevant le Tribunal de la Confédération ce Prince , qui avoit voulu résilier son marché avec lui. Cette affaire ayant été long-tems discutée & débattue , le Prince-Primat a perdu son procès , & la Délégation a décidé enfin que le Sieur Jézierski conserveroit l'administration des biens & terres dudit Prince , jusqu'à l'expiration du terme convenu , & c'est ainsi que cette scene a fini.

Mr Kraszewki , Commandant d'une partie de notre Armée , & n'ayant tout au plus que 220 hommes , avoit reçu ordre de la part de la Commission de guerre , de rester ferme dans son poste entre Slupce & Kompiela , quoique les Prussiens eussent occupé depuis peu

gé territoire, & il y avoit fait bonne contenance; mais enfin, le 29 du mois dernier, le Général Loffow, avec 900 Houffards ou Bosniaques, a attaqué ce Régimentaire, qui s'est défendu si courageusement, que le Général a eu le malheur d'avoir son cheval tué sous lui. Nos Soldats Polonois avides de butin, vouloient le dépouiller, lorsque survinrent tout-à-coup quelques Bosniaques, qui tirèrent de leurs mains Mr. Loffow, avec perte de sa montre, de sa tabatiere d'or & de l'argent qu'il pouvoit avoir sur lui. Il y a eu de part & d'autre quelque tués & blessés.

Un Courier arrivé de l'armée Russe chez le Général Romanius, a apporté la nouvelle que les Russes ont remporté plusieurs avantages de l'autre côté du Danube; de sorte que cette affaire, où l'on dit que les Turcs ont fait prisonnier le Général de Borck, ne doit pas avoir été fort considérable.

Voici une Relation que le Général-Romanius a reçue par le même Courier.

„ Le 18 Mai un détachement Russe attaqua un piquet Turc posté près de Karhan sur le chemin de Bazarezig, & le chassa avec perte de trois drapeaux & de deux prisonniers. Dans le même tems un autre détachement hacha So Pandours Turcs près de la riviere de Bachan; & un troisième détachement amena un prisonnier des environs de Turna.”

„ Le 22 un détachement de Cosaques du Don & deux escadrons de Piquiers disperferent 1200 Turcs entre les villages de Nabackli & Abtat. Ils étoient commandés par un Bacha à deux Queues. On les poursuivit pendant dix werstes. Ils eurent 300 hommes tués & 15 prisonniers; notre perte n'est que d'un mort & douze blessés. Nous avons pris 4 grands drapeaux & 33 petits.”

„ Le 9 Juin un parti de 1000 Turcs, sortis de Bazarezig, tomba sur nos postes avancés près de Wertick, qui ne consistoit qu'en 400 hommes. Les Turcs, aux ordres de Bin Bassa Halil furent repouffés & perdirent Bulick Bassa, deux Bayraçtars, 7 prisonniers & un drapeau, outre les morts.”

„ Le 12 un détachement de Cosaques tomba sur un corps de 50 Turcs postés dans un bois sur le chemin de Silistrie à Kagnardzi, le mit en suite, tua six hommes, & en prit dix. Nous n'y avons pas perdu un homme.”

5, Le jour suivant le Général Kaminski marcha sur Bazardzick. Pendant que l'avant-garde aux ordres du Général-Major Raifer s'avançoit vers la ville, nos troupes légères harceloient la cavalerie Turque de 5000 hommes, aux ordres du Seraskier Dahistanli Pacha. Les Turcs tombèrent impétueusement sur nos Cosaques, soutenus seulement par deux escadrons de Cavalerie qui eurent bien de la peine à se défendre; mais le Prince Pierre de Holstein & les deux Princes de Waldeck ayant tiré leurs pistolets, encouragèrent les nôtres, qui ayant reçu un renfort de deux escadrons, attaquèrent à leur tour les Turcs, & les obligèrent d'abandonner le champ de bataille. On les poursuivit pendant 20 werstes. Nous avons pris 3 pièces de canon & 3 drapeaux, un Capigi-Bassa, 6 Bayraktars, 40 Janissaires & 75 hommes."

" La nuit du 16 au 17 le Général Soltikow ayant fait venir la flotille de l'embouchure de l'Argis, passa le Danube près de Turtukai, où les Turcs, au nombre de trois mille, étoient campés derrière les Jardins, aux ordres de Bochniac Mustapha, Bacha à deux Queues. Il envoya quelques galeres pour empêcher le passage, mais ayant trouvé de la résistance, les vaisseaux se retirèrent, & le Bacha prit la fuite du côté de Ruscinck, & nos Hussards & les Cosaques leur tuèrent beaucoup de monde en les poursuivant. Le camp du Bacha fut la proie de nos troupes, & il se trouve entre les prisonniers un Kafnadar Bacha, qui étoit venu avec plus de mille hommes de l'Isle de Kladowa pour soutenir Mustapha. Les Turcs s'étant postés près de Ruscinck pendant que les nôtres passaient le Danube, il y eut un combat fort vif qui dura six heures, & les Turcs furent obligés de prendre la fuite, après avoir perdu 2000 morts sans les blessés qu'ils ont emmenés. Nous avons perdu 45 hommes, & nous avons quatre Officiers blessés, & 51 soldats."

" Le 20, le Séraskier Assam-Bey, Bassa de Ruscinck, attaqua de tous côtés par eau & par terre le Général Soltikow avec 15000 Turcs, tant Cavalerie qu'Infanterie; mais ce Général lui fit une résistance si opiniâtre que le Bassa fut obligé de se retirer, & nos troupes les poursuivirent à plus de vingt werstes. Les ennemis y perdirent environ 2500 hommes & 159 prisonniers, parmi lesquels se trouve un Bin-Bassa. Nous avons pris un canon & trois drapeaux."

" Le même jour les Lieutenans-Généraux Kamienski & Suwarow s'étant approchés du bourg de Kodloski avec leurs corps, se trouverent assaillis vivement par un corps de 4000 Turcs, dont 15000 hommes de Cavalerie aux ordres de Reis Effendi Absut Ruzack, ci-devant Am-

ambassadeur au Congrès de Bucharest, & 25000 hommes d'Infanterie commandés par l'Aga des Janissaires & cinq Bachas à deux Queues, entre autres Obdul, Czarkies & Dar. Les Turcs voyant leur supériorité tâcherent d'abord de mettre notre Cavalerie en déroute; mais notre Artillerie & l'Infanterie la soutinrent avec tant de vigueur que le corps Turc entier fut obligé de prendre la fuite, & fut poursuivi par les nôtres à quelques versets du côté de Szumlo & de Crowods. Nous avons pris le champ de bataille avec toutes les munitions, 23 canons de métal nouvellement coulés, trois grands canons, trois mortiers, & 107 drapeaux. Les Turcs ont plus de 4000 morts & 100 prisonniers. Nous n'avons perdu que quatre Officiers & 130 soldats.

Le 26 du même mois, le Général Soltikow avoit projeté d'attaquer les Turcs campés avec 4000 hommes près de Mazutin; mais dès qu'ils virent notre avant-garde, ils prirent la fuite du côté de Ruzinck. On leur a encore tué dans la poursuite 250 hommes, & on leur en a pris 48 avec 300 tentes & des munitions.

DANTZIG (le 25 Juin.) Le Comte de Golo-wkin est encore ici, & attend toujours des ordres de sa Cour. On forme à Cönigsberg des magasins considérables, & depuis cinq jours on arrête & l'on visite toutes les voitures qui passent devant le Comptoir d'Accise Prussien. Celles du Magistrat n'ont point encore été visitées.

L'Imprudence d'un Houffard Prussien a manqué d'exciter un soulèvement parmi la Populace. Ce Soldat ayant donné un soufflet à un Garçon Epicier, le Peuple prit la résolution de s'en venger sur tous les Entrôleurs Prussiens: mais heureusement la Garde arrivée à tems dissipa ce tumulte.

Les habitans de cette Ville sont continuellement sur leurs gardes, & au moindre avis de l'approche des Prussiens, ils envoient des patrouilles au-dehors, pour empêcher toute surprise.

On semble s'attendre, dans le mois d'Août, à une nouvelle scene en Pologne. On parle d'une grande

mésintelligence entre le Prince Poninski, Maréchal de la Confédération actuelle & les Princes Sulkowski, qui ont beaucoup de Partisans. Le Commandant de la Forteresse de Kaminiec a demandé à la Commission de guerre des instructions ultérieures sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard des Puissances, ou même des Turcs qui voudroient y entrer, comme on a lieu de le craindre. Les Autrichiens ont arboré derechef leur aigles & étendu leur cordon vers la Valachie, à commencer depuis Czarnowice, Soczowa jusqu'à Braïtaw & le Fleuve Seret. Les Russes de leur côté mettent sous la protection de leurs aigles tout le pays, depuis Maczyn. Quelles sont les vues de ces deux Puissances? Le tems dévoilera ce mystere.

#### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 6 Juillet.*) Voici la description de l'audience que S. M. l'Impératrice-Reine Apostolique a donnée le 30 du mois dernier au château de Schönbrunn à Suleiman Effendi, Envoyé de la Porte.

„ A peine Suleiman Effendi fut-il retourné à son hôtel au Leopoldstat, de l'audience qu'il avoit eue de l'Empereur le 27 Juin, que Mr de Bihn, Interprete de la Cour, l'instruisit, en conséquence des ordres qu'il en avoit, qu'on lui avoit fixé le 30 du même mois pour se rendre par Penzing à Schönbrunn, & y remettre également à S. M. l'Impératrice Reine la Lettre de créance du Grand-Seigneur. Mr. de Bihn lui indiqua en même tems pour descendre à Penzing une maison appartenante à la Cour, où il trouveroit des rafraichissemens, & où il attendroit l'heure fixée pour son audience publique. ”

„ Des le dix heures du matin on envoya d'avance à Penzing, sous l'escorte d'un petit détachement de cavalerie,



cavalerie, sept chevaux de selle du Ministre Ottoman & quelques-uns de ses Officiers. Tous les Turcs qui dans les cérémonies précédentes avoient marché à pied, monterent en attendant dans les carrosses qui leur étoient destinés. Vers les onze heures du matin Mr. l'Envoyé monta dans celui de l'Interprete de la Cour, & son Secrétaire de Legation dans celui de Mr. Tafara, Commissaire pour les dépenses. On partit ainsi du Leopoldstadt pour se rendre à Penzing, en traversant la ville par le fauxbourg de Maris-Hilf, & suivant le grand chemin de Schönbrunn. ”

„ Tout arriva à midi à la maison que la Cour avoit indiquée. L'Envoyé fut conduit dans les appartemens qu'on lui avoit préparés, & on lui servit, ainsi qu'aux gens de sa suite, toutes sortes de fruits & de rafraichissemens exquis en présence d'une quantité de Noblesse qui s'étoit assemblée dans cette maison. L'Interprete de la Cour se rendit à Schönbrunn dans son carrosse, & le Prince d'Aversperg, Grand-Chambellan, lui donna ordre aussi-tôt d'aller prendre à Penzing le Ministre de la Porte, pour le conduire à ce château dans un carrosse de parade attelé de six chevaux; & ce Ministre y fit son entrée à une heure après-midi avec le même cérémonial qui avoit été observé au Palais Impérial de cette ville. ”

„ Lorsque Suleiman Effendi entra dans la Cour de Schönbrunn, la Grand-Garde présenta les armes, mais sans battre la caisse. Tous les Turcs qui étoient à cheval, en descendirent au milieu de la grande cour, excepté le Divan Effendi (ou Secrétaire de Légation) & ils suivirent à pied le carrosse Impérial, qui entra ensuite sur la droite par la porte supérieure, & fut conduit en passant sous les galeries jusqu'au grand escalier. Là Mr. l'Envoyé fut reçu par Mr. de Praditsch, Major de la Place, & par le Commissaire des dépenses. Quant au reste du cérémonial d'usage, on a observé exactement tout ce qui s'étoit passé le 27 à l'audience de S. M. Impériale, excepté que l'Impératrice-Reine étoit appuyée à une table couverte de Damas noir sous un dais également noir. ”

Juillet 1774. N<sup>o</sup>. 21.

H

„ Après que Mr. l'Envoyé eut prononcé son discours, & posé sur la table la Lettre de créance du Grand-Seigneur, qu'il avoit prise des mains du Secrétaire de Légation, le Prince de Kaunitz Rittberg, Chancelier de Cour & d'Etat, lui fit la réponse de l'Impératrice-Reine. Mr. l'Envoyé monta alors pour la seconde fois sur l'estrade, il baissa avec vénération le manteau de S. M. l'Impératrice-Reine, & se retira à reculons de la salle d'audience dans la grande galerie, en faisant trois profondes inclinations. Il fut encore reconduit par Mr. le Major de la Place & M. le Commissaire des dépenses jusqu'au bas de l'escalier, d'où Mr de Bihn le remena dans le carrosse de parade de la Cour à la maison où il étoit descendu à Penzing. Ce Ministre étant enfin retourné à son hôtel au Leopoldstadt de la même manière que cela s'étoit pratiqué après l'audience de l'Empereur, y fut encore splendidement regalé par les ordres de S. M. Impériale & Royale. ”

( Le 13 Juillet. ) Le Feld-Maréchal Comte de Haddick se trouve actuellement sur une de ses terres en Moravie, & dès que le quartier qui lui est destiné, sera préparé, il viendra ici pour remplir son poste dans le Conseil-Aulique de guerre. Il y a eu ces jours-ci au Fauxbourg Léopoldstadt, entre les gens de l'Envoyé Turc un différend, qui auroit pu avoir des suites fâcheuses, d'autant qu'ils avoient déjà tiré le couteau l'un sur l'autre; mais qui fut bientôt apaisé, dès que l'Iman, ou leur Curé eut paru. Néanmoins Mr. l'Envoyé, qui leur a recommandé la plus exacte discipline, & qui veut qu'elle soit observée, en a fait punir très-sévèrement les auteurs. A l'exception de ce différend entr'eux, personne n'a ici à se plaindre de leur conduite. Les Officiers de l'Ambassade

vont trois à quatre, sous l'escorte d'un Soldat, se promener hors de la Ville, & en voir les choses remarquables. Ils emploient nos Ouvriers & nos Artistes à divers ouvrages qui leur ont plu.

On s'attendoit à favoir des choses importantes, aussi-tôt que l'Envoyé Turc auroit eu ses audiences; mais on n'est pas plus instruit qu'auparavant, & le silence qu'on observe sur ce point, détruit divers bruits qui n'avoient aucune vraisemblance. Ce Ministre a fait présent au Prince de Colloredo, Vice-Chancelier de l'Empire, & au Prince de Kaunitz, Chancelier de Cour & d'Etat, de deux magnifiques chevaux turcs, & s'il n'arrive aucun incident extraordinaire, il pourroit bien retourner à Constantinople, vers le mois de Septembre. En attendant, il reçoit la visite de la Noblesse. On a profité de l'absence de l'Impératrice-Reine pour lui faire voir le Château de Schönbrunn, ses beaux appartemens, ses magnifiques jardins & sa rare ménagerie. On cherche à l'amuser, & l'on prétend même, qu'ayant donné à entendre qu'il verroit avec plaisir nos Troupes sous les armes, il y a ordre de former en sa considération un Camp dans les environs de cette Capitale. Un spectacle aussi brillant ne pourra qu'enchanter des yeux musulmans. La moisson est riche & le prix des grains a diminué considérablement.

HAMBOURG (le 12 Juillet.) M. le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat de S. M. Très-Chrétienne au Département des Affaires Etrangères, étant arrivé ici le 7 de ce mois,

au matin, en bonne santé, malgré les fatigues du voyage, descendit chez M. le Baron de la Houze, Ministre Plénipotentiaire de France auprès du Cercle de la Basse-Saxe, qui donna à cette occasion le lendemain un grand Repas à tous les Ministres Etrangers & autres Personnes de distinction de cette Ville; & Samedi 9, à 2 heures & demie du matin M. de Vergennes passa l'Elbe dans la Gondole de la Ville, conduite par 18 Rameurs. Le Baron de la Houze l'accompagna jusqu'à Harbourg. Le Yacht de la Ville, qui étoit au milieu de la riviere, flammes & banderolles déployées, salua ces Ministres à leur passage.

On parle ici d'un échange qu'il y auroit sur le tapis entre le Roi de Prusse & S. M. Britannique, comme Electeur d'Hanovre, qui céderoit au premier le Duché de Saxe-Lauenbourg, & seroit dédommagé par la cession d'un Territoire de la Vieille-Marche, voisin du Duché de Lunebourg, & par celle de quelques Bailliages dans la Principauté de Halberstadt. Si cet échange a lieu, il pourra dans la suite causer à la Ville de Hambourg des désagrémens semblables à ceux qu'éprouvent aujourd'hui Thorn & Dantzic. Les Villes de Hambourg & de Lubeck possèdent en commun le Bailliage de Bergerdoff, sur lequel la Maison de Hanovre a formé ci-devant des prétentions, comme étant une dépendance du Duché de Saxe-Lauenbourg. Il est vrai qu'on lui paya alors une certaine somme pour l'extinction des droits qu'elle pouvoit avoir; mais ce qui se passe de nos jours dans la Prusse & en Pologne a ébranlé la force

de toutes renonciations. En attendant que ces bruits, dont on s'allarme peut-être mal-à propos, se vérifient, il est certain que le commerce dans ces Quartiers vient de subir du changement. Il a été publié une nouvelle ordonnance de la Régence de Hanovre, qui défend de faire venir désormais par le canal de Boitzenbourg & passer par le Mecklembourg, pour aller à Lubeck, les marchandises de la Bohême, des foires de Leipzig & de Brunswick, ainsi que les ouvrages de fer de Schmalcalde, & les houblons de la Vieille-Marche. Ces Marchandises devront à l'avenir prendre la route de Saxe-Lauenbourg; & dès-à-présent le règlement s'exécute avec tant de rigueur, qu'on a arrêté dernièrement en plein air huit charriots, qui ont été conduits à Lunebourg. Les revenus de la Douane du Duc de Mecklembourg sont fort diminués par ce changement, & les sujets du Duché n'en souffrent pas moins.

BERLIN ( le 9 Juillet. ) Le Roi a conféré à M. Waitz, Baron d'Eschen, ci-devant Président de la Chambre de Cassel, le poste de Ministre intime d'Etat & de Guerre, & l'a nommé Vice-Président du Directoire des Finances, Guerres & Domaines, ainsi qu'Intendant des Mines. Mde. la Duchesse de Brunswick qui étoit allée de Brunswick à Brandebourg, pour assister à l'installation du Prince Frédéric son Fils dans la place de Prévôt du Chapitre de cette ville, vacante par la mort du Général Fouquet, en est revenue le 2 de ce mois à Potzdam avec ledit Prince pour faire

une visite au Roi son Frere, & remercier S. M. de la collation qu'elle en avoit faite en faveur du Prince son Fils. La Princesse Amélie de Prusse & la Princesse Héréditaire de Brunswick y arrivèrent au même tems.

Mr. le Colonel de Pirch n'a point donné sa démission, ainsi que l'ont dit quelques Feuilles publiques, & en particulier celle d'Altona. On peut assurer le public que cet Officier est encore comme ci-devant au service du Roi en qualité de Commandant du Régiment de Lengerfeld.

MAYENCE ( *le 18 Juillet* ) Frédéric-Charles-Joseph, Baron d'Erthall, Trésorier du grand Chapitre de Mayence, Grand-Chantre du Chapitre de Bamberg & Prévôt de l'Eglise de Saint Jean, Conseiller intime actuel de L. M. I. & R. Apostolique, ainsi que Président du Conseil-Aulique de Mayence, Conseiller intime actuel du Prince-Evêque de Wurtzbourg & de Bamberg, Recteur Magnifique de la très-ancienne Université de Mayence, &c. a été élu aujourd'hui unanimement Archevêque & Electeur de Mayence, & en cette qualité Archi-Chancelier du Saint-Empire Romain. L'allégresse est peinte en ce moment sur le visage d'un chacun, & tient de l'extase, quoique l'on fût préparé à cet heureux événement pour cette ville & notre Electorat. Depuis qu'on avoit l'espérance de le voir élevé à cette dignité, ce nouveau Souverain, cher à la Nation, ne faisoit pas un pas hors de chez lui qu'il ne trouvât tous les chemins parsemés de roses.

MUNICH ( *le 3 Juillet.* ) Madame l'Electrice Douaiere de Saxe, qui étoit venue voir notre Electeur, son Frere, a eu après-midi un grand malheur. Se trouvant avec toute la Cour au Manège pour voir dresser des jeunes chevaux du Haras de Schleisheim, une balustrade surchargée de monde, s'est écroulée de son côté, & lui a cassé la jambe gauche, cinq pouces au dessus de la plante du pied. On craignoit d'abord, que la jambe ne fût entièrement fracassée; mais les Chirurgiens, après avoir saigné S. A. Royale, pour prévenir l'inflammation, ont réussi à remettre la jambe dans sa position naturelle; & comme cette Princesse a eu une bonne nuit, ayant dormi sept heures de suite, & qu'elle est actuellement sans la moindre fièvre, on se flatte, que ce fâcheux accident n'aura pas de suites plus funestes: Leurs Alteſſes Sérénissimes & toute la Cour, qui en ont été extrêmement touchées, sont rentrées en Ville pour être plus à portée de l'assister.

FRANCFORT ( *le 6 Juillet.* ) Il y a déjà long-tems qu'on a dit que le luxe s'introduisoit partout; cela est plus vrai dans ces environs que partout ailleurs. Le Magistrat de cette Ville s'est vu obligé de donner une loi pour réprimer les frais excessifs des mariages, des baptêmes & des enterremens des gens de village de sa domination. Ce règlement mérite quelques détails. Il est ordonné, quant aux fiançailles, de les faire sans apparat, & seulement en présence des personnes nécessaires & désignés par une loi antérieure qui

est de 1733; on ne doit donner à cette occasion aucun repas dont la dépense excède 5 florins pour les pauvres, & 10 pour les plus aisés. Les préfens que se font les fiancés, ne doivent pas excéder la valeur de 3 florins s'ils sont pauvres, & de 8 s'ils ne le sont pas. ( Ce sont des especes d'arrhes qui engagent les parties. ) Il est défendu de se rendre à l'Eglise en cortège avec des Musiciens; il faut y aller sans bruit avec les peres, meres & autres parens; les noces ne doivent durer qu'un jour; le festin est modéré à 4 plats pour les pauvres, & à 6 pour les riches; & on ne doit pas y inviter plus de dix personnes. Quant aux enterremens, le luxe ingénieux n'avoit pas manqué de s'introduire dans ces cérémonies lugubres; les cercueils, les chemises des morts, ces deux objets seuls étoient quelquefois d'un prix, dont on ne se fait aucune idée ailleurs que dans le Nord; on ne pourra plus mettre à l'avenir au delà de 2 florins & demi à un cercueil; il est défendu d'orner les morts de couronnes & de guirlandes; pour distinguer les personnes qui meurent sans avoir été mariées, on mettra une couronne de métal sur le cercueil; mais ce sera l'Eglise qui la fournira, pour le prix de 40 kreutzers. On ne donnera que le salaire ordinaire aux porteurs; il n'y aura plus de festin funéraire; on ne présentera pas même un simple gâteau; le deuil de pere & de mere, celui de mari ou femme ne dureront que trois mois; pour tout autre on ne le portera que six semaines. On n'habillera point les valets; on ne leur donnera pas non plus en



gratification le prix du deuil qu'ils ne doivent pas porter.

## E S P A G N E.

MADRID ( *le 1 Juillet.* ) Le Roi a nommé pour son Ministre à Parme le Marquis de Villel, Lieutenant-Général de ses Armées, à la place du Marquis de Revilla, qui passe à Naples.

Une Commission particuliere nommée par le Roi vient de faire l'épreuve de comparaison des pieces d'artillerie fondues, d'après le modele de celles de France, par le sieur Maritz, Inspecteur-Général des Fonderies de France & d'Espagne. Sa Majesté Catholique a témoigné sa satisfaction du succès qu'a eu cette opération. Il en résulte, entr'autres avantages, celui de pouvoir employer désormais pour les fonderies d'Espagne, le cuivre que produisent ses possessions dans l'Inde, au lieu d'en tirer à grands frais des pays étrangers.

BARCELONE ( *le 23 Juin.* ) Le sieur Aubert, Consul de France en cette ville, fit célébrer, le 10 de ce mois, dans l'Eglise de Jesus dédiée à Saint Louis, & accordée par Philippe V à la Nation Française, un Service solennel pour le repos de l'ame du feu Roi Louis XV, auquel assistèrent le sieur Durand du Vieux-Chatenet, Vice-Consul à Palamos, tous les François, les Chefs & les principaux habitans. L'Eglise étoit tendue en noir & décorée de plusieurs écussons aux Armes de France. Au milieu s'élevoit un catafalque avec des devises analogues à cette lugubre céré-

monie. Le lendemain, on chanta, dans la même Eglise, une Grand'Messe en Musique pour la conservation des jours précieux de Louis XVI, de la Reine & de la Famille Royale, & pour demander à Dieu la prospérité des armes de la France. Il fut décidé que la Nation Françoisé porteroit le deuil pendant quatre mois.

### P O R T U G A L.

LISBONNE ( *le 14 Juin.* ) Madame la Princesse du Bresil est heureusement accouchée d'une Princesse, le 10 de ce mois à cinq heures du matin. L'on annonça cet événement au Peuple par une triple décharge d'Artillerie : Le Roi & l'Infant Don Pedro reçurent à cette occasion les complimens des Grands & des Ministres Etrangers ; mais la Reine, dont la santé est toujours très-foible, ne parut point en public. Le même soir & les deux soirées suivantes toute la Ville fut illuminée. La Cérémonie du Baptême se fera Dimanche prochain, & le Pape sera Parrain de la Princesse nouvelle-née, qui se porte, ainsi que son auguste Mere, aussi-bien que leur état puisse le permettre.

Le vaisseau *dos Quintos*, venant de Rio de Janeiro, mouilla en ce port le 4 de ce mois. Il apporte environ six millions de cruzades (15000000 liv.) dont un tiers pour le compte du Roi, & le reste pour le compte des particuliers. Il paroît un édit par lequel le Roi en donnant une plus grande étendue à la juridiction de Surintendant Général des contrebandes, enjoint à tous les Commis des

droits de S. M. de veiller sur toutes les fraudes qui pourroient être commises même pour les objets qui ne seroient pas de leur district. Cet édit encourage la délation, en promettant le tiers des confiscations aux délateurs, & en les assurant du secret.

## ITALIE.

ROME (*le 28 Juin.*) La crainte que l'on avoit au sujet du retardement des lettres de Créance pour le Connétable Colonne, ordinairement chargé de présenter aujourd'hui au St. Pere le Tribut de la Haquenée & de la Cédule de 12 mille écus pour le Royaume de Naples, fut dissipée Samedi 25, par le retour du Courier que M. le Cardinal Orsini, après en avoir conféré avec Sa Sainteté, expédia au Roi des Deux-Siciles; ce courier arriva à minuit, apporta les lettres de Créance & la Cédule, & la cérémonie se fit aujourd'hui avec la solemnité accoutumée. Cependant on dit encore que le Roi Catholique persiste toujours dans le dessein de voir les ex-Jésuites, détenus dans le Château Saint-Ange, renfermés dans une Forteresse de ses Etats; & l'on ajoute même que le Chevalier Monino, son Ministre en cette Cour, a des ordres pour faire de nouvelles instances à ce sujet.

La Congrégation pour les affaire des ex-Jésuites, ayant jugé à propos de faire venir ici l'ex-Jésuite Caltraro, Sicilien, arrêté le 12 Mai dernier à Orviette, & l'Archi-Prêtre Azolanide Valentino, ces deux prisonniers ont été amenés avant-hier de

Montefiascone & mis dans le Château S. Ange; mais quant à la prétendue prophétesse, elle est restée dans les prisons de cette dernière Ville.

L'ex-Jésuite Favre qui jusqu'à présent a été gardé à vue dans le château de Saint-Ange par une sentinelle qu'on avoit jugé à propos de mettre auprès de lui pour l'empêcher d'attenter à sa vie, en a été délivré ce matin; mais on l'a renfermé plus à l'étroit, & on lui a ôté toute communication.

L'arrivée du R. P. Maître Dinelli, Dominicain, a causé une allégresse générale. Ce Religieux, que son humilité, l'intégrité de ses mœurs & un profond savoir distinguent particulièrement, a reçu la visite de plusieurs Eminences; & le jour de la fête de St. Antoine de Padoue, MM. les Cardinaux Marefoschi & Corsini remercièrent Sa Sainteté de l'avoir fait venir ici. Il a aussi reçu la visite de M. le Cardinal Santobuono, Protecteur de son Ordre, & du Commandeur d'Almada, qui a aussi remercié le Saint Pere à cette occasion. Ce Ministre & M. le Cardinal Marefoschi lui ont donné à dîner. M. le Cardinal Corsini lui a fait l'accueil le plus flatteur; & M. le Cardinal de Bernis a témoigné, en présence d'autres Eminences, combien il en fait cas, de même que le Chevalier Monino, Ministre d'Espagne. En un mot, tout le monde applaudit à la résolution de Sa Sainteté d'appeler à Rome les grands hommes de l'Ordre de Saint Dominique.

Les Religieux de la Passion ont entrepris de faire une nouvelle excavation dans leur Couvent. Comme du tems des Gentils il y avoit en ce lieu-

là le temple de Jupiter Lazia, on espere qu'il s'y trouvera quelques morceaux curieux.

La Société qui s'est formée sur la fin de l'année dernière pour l'excavation du Tibre, a jugé à propos d'augmenter la machine dont elle s'est servie pour cet effet, & de la mettre en œuvre vers le milieu du mois prochain sur la rive opposée à Ripa-Grande.

On écrit d'Espagne que la récolte des grains & des autres denrées a été cette année plus abondante dans tout le Royaume qu'elle ne l'a été depuis cinquante ans.

NAPLES (*le 18 Juin.*) Le Baron de Breteuil, Ambassadeur Extraordinaire de France, s'est embarqué, hier au soir, avec la Comtesse de Maignon, sa fille, & les personnes de leur suite, sur la Frégate *l'Engageante*, commandée par le Chevalier de Tresslemanc qui avoit reçu ordre de venir le prendre ici pour le transporter à Marseille. Le sieur Berenger est chargé, pendant son absence, des affaires de Sa Cour.

FLORENCE (*le 4 Juillet.*) On écrit de Livourne que le vaisseau de guerre Maltois, le S. Jean, a eu ordre de partir de ce port pour celui de Malte, où l'on est dans les plus vives allarmes de ce qu'une flotte Russe de 9 vaisseaux a voulu entrer dans le port de l'île, malgré le Grand-Maître de la Religion. Le Commandant de ladite flotte, après avoir demandé plusieurs fois inutilement l'entrée du port, outré de ce refus, a fait dire au Grand-Maître que sa Souveraine n'y feroit entrer ni 3,

ni 9, mais 30 vaisseaux s'il le falloit. En conséquence de cette menace, le Conseil de l'Ordre a ordonné à toutes les troupes de terre & de mer, de se tenir prêtes pour s'opposer aux Russes, au cas qu'ils voulussent tenter une descente dans l'Isle. Il est à présumer que le Commandant Russe en aura agi avec tant de hauteur sans l'aveu de sa Cour; parce qu'il n'est pas probable que cette Puissance voulût traiter l'ordre de Malte en ennemi dans le Levant, tandis qu'elle fait dans le Nord les efforts les plus généreux pour le remettre dans la possession d'un bien qu'il prétend lui avoir été enlevé.

VENISE (*le 25 Juin.*) Deux nouveaux Ingénieurs & plusieurs autres Officiers que le Prince de Radziwill attendoit encore, étant arrivés ces jours derniers, il s'est embarqué avec toute sa suite sur le Navire qu'il avoit freté, & il a mis à la voile pour Raguse. Avant que de partir, il a chargé le sieur Dublon de recevoir & d'ouvrir toutes les lettres qui lui seroient adressées, de faire acquitter les lettres de change qu'on lui enverroit, d'en faire passer l'argent à Raguse, & de donner à tous les Officiers qui viendroient le joindre les secours nécessaires pour se rendre à Raguse. Depuis le départ de ce Prince, on voit arriver, tous les jours, des Militaires étrangers qui ne restent ici que le tems nécessaire pour s'embarquer sur des Bâtimens de transport. Cette foule de Polonois qui passent au camp du Grand-Visir, fait présumer que la Porte n'a point abandonné le projet de dé-

entre les droits de la Pologne contre les Puissances qui en ont partagé les plus riches Provinces.

On a reçu avis qu'après un combat opiniâtre la Frégate Russe *la Minerve* a été coulée à fond par la Flotte Algérienne.

L'Ambassadeur de Sardaigne fit baïsser, Lundi dernier, les armes de Sa Majesté Sarde de la porte du Palais qu'il occupoit ici; il remit au Doge ses lettres de créance, & ne prit point congé, en partant, des Ministres Etrangers. Cette démarche qui paroît altérer l'amitié qui regne entre les deux Etats, a eu pour cause, à ce que l'on prétend, le refus que fit la République, lors de l'avènement de Sa Majesté Sarde au Trône, d'envoyer deux Ambassadeurs à Turin pour la complimenter.

LIVOURNE (*le 6 Juillet.*) Les nouvelles les plus récentes que nous avons de Corse, portent que beaucoup de Mécontents de l'Isle s'étant fortifiés à Niolo & à Rossino, avoient fait quelques incursions sur les garnisons Françaises, mais que le Général Marbeuf s'y étant rendu avec beaucoup de troupes, & les ayant divisées en quatre colonies, avoit bloqué Rossino & les avenues de Niolo; que les Rebelles se voyant presque entourés avoient tenté une attaque de désespoir qui leur avoit fort mal réussi; que plus de cent des leurs avoient été tués sur le champ, que beaucoup d'autres avoient été blessés, & qu'on avoit fait 40 prisonniers, dont on avoit fait pendre 14 sur le champ pour jeter une plus grande terreur parmi ceux qui sont animés du même esprit d'in-

dépendance. A cette nouvelle le fameux Matra est accouru dans sa parrie avec plusieurs autres chefs des Mécontens, qui étoient hors de l'Isle pour des commissions secretes, & qui y veulent rentrer maintenant, croyant pouvoir par leurs parens & un nombreux parti être en état de donner du secours à leurs adhérens.

ANCONE (*le 25 Juin.*) Des Bâtimens arrivés ici de la Dalmatie, ont apportés avis que le Prince Charles de Radziwil, ayant mis à la voile de Venise, sur le bâtiment Marchand Vénitien du Capitaine Taraculli, & étant arrivé au détroit nommé *les bouches de Cattaro*, il a été poursuivi par deux Bâtimens, portant pavillon Turc. Le navire du Prince se vit obligé à se retirer dans le port, d'où sortirent d'abord huit tartanes armées d'Esclavons, pour attaquer les deux bâtimens, qui se retirèrent. On les croit Armateurs Russo-Grecs.

#### P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 5 Juillet.*) Le Lord Dylon est venu d'Angleterre à Rotterdam dans un Yacht d'une construction particulière. Il se propose de rentrer des Ports de la Meuse dans la Manche, de visiter les Ports de France, d'Espagne & de Portugal, & de parcourir la Méditerranée.

Le Capitaine Kinsberg, Hollandois, connu par les services qu'il a rendus à la Russie sur la Mer-Noire, étoit parti de Pétersbourg pour aller prendre le commandement de l'Escadre destinée en apparence à secourir le siege d'Oczakow. Mais cet Officier qui avoit été blessé dans une affaire contre les Turcs,



est tombé malade à Moskow. Sa plaie s'est rouverte en chemin, & l'on présume que ce contre-tems retardera le siege projeté.

On écrit de Lisbonne que le 8 Mai dernier, à la suite des pluies & des vents qui régnoient depuis un mois, un Vaisseau Hollandois fut attaqué du tonnerre. La matiere électrique de la foudre fit le tour du mât, descendit sur le pont, où elle rompit quelques planches, & se précipita delà dans l'eau. C'est la route tracée par les équipages qui prennent actuellement contre l'attraction du tonnerre les précautions dont on a déjà parlé plusieurs fois. Ce qu'il y eut encore de singulier dans cette circonstance, c'est que la foudre, avant que de s'éteindre dans l'eau, s'attacha à un Paquebot Anglois où elle ne fit cependant aucun dégât. Elle effraya-seulement un jeune mouffe dont elle fendit les boucles en effleurant ses fouliers. Un dernier ricochet la replongea dans l'eau, où finit son action. On assure que peu de tems après on entendit sur terre un coup de tonnerre violent.

BRUXELLES (*le 18 Juillet.*) Mgr. l'Archiduc Maximilien continue son séjour auprès de Mgr. le Duc Charles de Lorraine, son Oncle. Le 13 de ce mois, Son Alt. Royale, accompagnée du Comte de Lamberg, fit l'honneur au Duc d'Ahremberg d'aller dîner à son Château d'Enghien; & hier, étant revenue de Tervueren avec Mgr. notre Gouverneur, qui assista à la Procession du jour, Elle fit le même honneur au Prince de Ligne. Le Veld-Maréchal Comte de Lascei, qui est de retour des Eaux de Spa, étoit du même Repas.

L'exportation des Grains vient d'être permise par

l'Ordonnance suivante, qui a été publiée le 12 de ce mois.

Ceux du Conseil des Domaines & Finances de l'Impératrice-Douairière & Reine Apostolique, ont, pour & au nom de Sa Majesté, permis, comme ils permettent par les Présentes, l'exportation du Froment & du Seigle de ce Pays à l'Etranger, tant en grains qu'en farine, en payant les droits qui avoient lieu avant la défense.

La présente disposition aura lieu, tant par eau que par terre, dans les Départemens de Bruxelles, Tirlemont, Tunnhout, Anvers, St. Philippe, St. Nicolas, Gand, Bruges, Ostendes, Nieupoort, Ypres, Courtrai, Tournai, Mons, Chimai, Charleroi & Namur.

Ordonne le Conseil à tous ceux qu'il appartiendra de se régler en conformité des présentes, qui seront affichées aux lieux ordinaires des Bureaux des Droits d'entrée & de sortie, pour l'information du Public.

Fait au Conseil des Domaines & Finances de Sa Majesté, tenu à Bruxelles, le 9 Juillet 1774. (*Signé*) le Baron DE CAZIER. J. D. DE WITT. G. BAUDIER.

Il a été aussi publié un Oétoi du 28 Juin dernier, par lequel Sa Maj. Imp. & R. accorde au Magistrat d'Ostende la permission de négocier un Capital de 250 mille florins, à 3 pour cent d'intérêt, pour l'employer à la construction d'un Bassin, pour la sûreté des Navires.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 8 Juillet.*) Les affaires des Colonies sont toujours l'objet principal des Conseils d'Etat. On dit que la Cour a reçu du Général Gage le 2 de ce mois des nouvelles plus favorables que les précédentes : elles portent que plusieurs personnes respectables par leur état & leurs relations avoient tellement influé sur l'esprit de la multitude, que celle ci,

toute acharnée qu'elle étoit depuis long-tems, s'étoit enfin radoucie, & qu'on travailloit avec ardeur à lui faire accepter l'Acte du Parlement & à remettre le commerce sur l'ancien pied. On assure qu'en conséquence de ces nouvelles la Cour a envoyé ordre de suspendre un nouvel embarquement de troupes qu'on devoit incessamment envoyer à Boston. A l'ouverture des séances de l'assemblée de la Province de Massachusets-bay qui devoit se faire à Salem, le Gouverneur étoit chargé d'y faire passer un Acte tendant à indemniser ceux dont le thé n'a pas été accepté, soit qu'il ait été perdu ou renvoyé, & on a sujet de croire que cette assemblée se prêtera à cette proposition.

On attend au premier jour sur nos côtes une nouvelle escadre Russe venant du Sund & allant dans la Méditerranée. Le Baron de Breteuil doit arriver dans peu de France en cette Cour, pour remplacer le Comte de Guines en qualité d'Ambassadeur du Roi Très-Chrétien. Nous nous attendons aussi à revoir bientôt le Prince de Masserano en qualité d'Ambassadeur d'Espagne.

Mr Pinto da Souza, nouveau Ministre de Portugal, a eu aujourd'hui sa première audience particulière du Roi, & on assure que ce Ministre est autorisé pour travailler avec les nôtres à renouveler tous les traités de commerce qui subsistent depuis long-tems entre les deux Cours.

Les Agens des Colonies ont eu ces jours-ci divers entretiens avec le Comte de Darmouth, Secrétaire d'Etat au département de l'Amérique. Les affaires qui en ont fait l'objet, ont ensuite été examinées dans un Conseil.

Nos Négocians font fort intrigués par rapport à leur commerce dans la Méditerranée depuis qu'il y rode tant de Corsaires Barbaresques. Les démêlés que nous avons avec les Etats de Maroc, d'Alger & de Tripoli, nous font appréhender pour le trajet de nos navires marchands & pour notre garnison de Gibraltar qui doit tirer toutes ses provisions fraîches des côtes de Barbarie.

( *Le 12 Juillet.* ) Les dépêches que la Cour vient de recevoir du Comte de Grantham, ne font mention que des démêlés survenus entre les Gouverneurs & Commandans de cette Couronne, & ceux de la Couronne d'Espagne au sujet de l'Isle des Tortues, dont l'Espagne & l'Angleterre réclament la propriété l'une contre l'autre. Cette affaire s'étoit presque assoupie, & les deux Cours étoient à peu près d'accord que cette Isle demeureroit neutre, & que les sujets des deux Rois y pourroient prendre indifféremment du bois, du sel & de l'eau douce, sans y former aucun établissement. Cependant les Officiers de l'un & de l'autre se font portés à quelques violences qui exigent l'interposition des deux Souverains, mais on espere que cette altercation sera ajustée sans causer aucune dissention entre les deux Cours.

Le Colonel Morrison, Ambassadeur du Grand-Mogol, est toujours ici, & confere de tems en tems avec nos Ministres d'Etat sur l'alliance qu'il est venu proposer entre les deux nations; mais on n'a encore pris aucune résolution à ce sujet, & il n'y a point d'apparence qu'on en prenne avant que la Cour soit informée du succès des arrangemens concertés pour l'administration générale des affaires civiles &

militaires dans nos possessions au pays de l'Indostan.

( *Le 15 Juillet.* ) Le 12 & le 13 de ce mois les Ministres d'Etat eurent ensemble des conférences touchant les affaires de l'Amérique, qui deviennent de plus en plus intéressantes. Le 8 du mois dernier les principaux Négocians & autres habitans de Boston, au nombre de 127, présenterent au Général Gage une Adresse, par laquelle ils se félicitent de trouver en lui un Gouverneur dont la modération & les talens garantissent la droiture & l'intégrité de son administration. Ils déplorent les maux que doit éprouver leur ville par la clôture de son port; & ils prient son Exc. d'obtenir du Roi la révocation de l'Acte qui l'ordonne, de façon que cette ville soit rétablie dans ces anciens privilèges, aussi-tôt qu'on aura consenti à indemniser ceux qui ont souffert par les envois de Thé, ce qu'ils regardent comme une démarche équitable.

Le Général Gage, par sa réponse les remercie de leur félicitation sur son arrivée chez eux, & leur témoigne combien il est satisfait qu'un corps si respectable défavoue les violences commises à Boston; il déclare qu'il sera charmé de saisir toutes les occasions qui pourront adoucir leurs maux, mais qu'il n'a aucun pouvoir à ce sujet; qu'il est à souhaiter pour le bien de la Communauté que ceux que l'on a chargés des pouvoirs, veuillent employer les moyens les plus prompts pour répondre aux attentes du Souverain, ce qui ne pourroit manquer de soustraire les Bostoniens aux malheureux cas où ils se trouvent engagés, & de rétablir l'union & la bonne harmonie entr'eux & la Grande Bretagne, &c. On est en doute si l'Assemblée provinciale dans ses délibérations aura

des sentimens aussi favorables. Le parti de l'Opposition est formidable dans la Colonie, & déclare hautement qu'il ne contribuera pas un seul denier pour l'indemnité des thés. Les autres Colonies sont aussi divisées de sentimens; & on ne peut prévoir qu'elles en feront les suites.

Pour se former une idée de l'importance du commerce entre la Grande-Bretagne & ses Colonies d'Amérique, il faut se figurer d'après un calcul assez juste, que nous envoyons chaque années à ces Colonies des marchandises pour 3370700 liv. sterl., & que nous en tirons pour 3924600. C'est un objet trop essentiel pour être regardé avec indifférence; & nous sentons déjà que depuis nos démêlés d'autres nations ont introduit dans ces Colonies beaucoup de leurs productions au préjudice de notre Royaume.

On assure que le Ministère a résolu d'entretenir assiduellement dans la suite huit régimens en Amérique, & d'y répartir aussi un certain nombre de frégates & de chaloupes de guerre pour veiller au commerce, & prévenir la contrebande, & faire payer régulièrement les droits d'entrée & autres impositions. Ces nouveaux arrangemens ne feront pas plaisir aux Colonies, qui depuis long-tems ont joui d'une entière liberté de commerce.

Selon le rapport fait au Roi & au Ministère par le Comte de Sandwich de l'Etat de la marine, il paroît qu'elle consiste en 400 vaisseaux, tant armés que désarmés; qu'il y a actuellement dans nos ports 70 à 80 vaisseaux de ligne, & pareil nombre de frégates & chaloupes prêts à faire voile en peu de tems; qu'on radoube successivement les autres, & qu'il

y a en outre sur les chantiers 30 vaisseaux de guerre de différent rang. Le commerce de la nation est si étendu qu'on se met peu en peine de retenir en tout tems à la solde du Gouvernement un certain nombre de matelots en cas de nécessité. On épargne cette dépense, & quand on a besoin de mettre en mer une escadre, on encourage les matelots à s'enrôler par des gratifications, & on engage de force ou de bon gré ceux qui servent sur des navires marchands, & par ces différents moyens une escadre se trouve bientôt équipée. Nos magasins sont amplement pourvus de provisions & de munitions, le tout bien gardé par les compagnies de Marine.

On déplore vivement le fort de Dantzig. Le Magistrat de cette Ville a sollicité l'entremise de notre Cour en sa faveur auprès du Roi de Prusse; mais on lui a fait entendre que l'Angleterre ne pouvoit se mêler d'une affaire, où l'intérêt & les prétentions des Puissances amies & alliées de la Couronne se trouvoient engagées. On veut entrevoir que cette affaire entrainera une guerre sanglante, & que certaines Puissances sont fort mécontentes de la rigueur avec laquelle on a traité cette Ville infortunée.

BOSTON (le 30 Mai.) Mr. Paul Revere, que l'on avoit dépêché aux Colonies Méridionales pour les informer des mesures qu'a prises le Parlement Britannique, revint ici de Philadelphie avant hier 28 de ce mois. Ces Colonies ont déclaré généralement leur résolution de nous assister jusqu'à la dernière extrémité. Elles regardent notre cause comme la leur propre, & approuvent hautement la résolution des Habitans de cette Ville de ne point se laisser intimider par des actes outrés de pouvoir de la part de nos Ennemis.

Elles nous conjurent , autant pour leurs intérêts que pour les nôtres , d'y persévérer. Le plan d'une totale suspension de commerce avec la Grande Bretagne est fort de leur goût ; & elles sont d'avis d'assembler à la Nouvelle-York un Comité de Marchands de toutes les Villes commerçantes des différentes Colonies , pour y former un plan de restriction pour le commerce avec les Indes-Occidentales. On a dépêché à cet effet des Exprès de Philadelphie aux Colonies au Sud de cette Province ; & l'on ne doute point que , regardant la réduction de Boston comme une démarche qui tend à asservir tout le Continent , elles n'entrent dans les mesures propres à prévenir cet avilissement.

On renvoie aujourd'hui à la Nouvelle-York Mr. Bradford avec les Réponses de notre Comité de correspondance aux propositions de ceux de cette Ville-là & de Philadelphie , pour faciliter l'exécution du plan , qui doit nous délivrer de la tyrannie Ministériale.

Nous apprenons de Salem , que les Habitans de cette Ville , dans une pleine Assemblée tenue la semaine dernière , ont adopté presque unanimement l'Arrêté de la Ville de Boston relativement à la nécessité d'une association de toutes les Colonies , pour ne plus rien recevoir ni envoyer dans la Grand-Bretagne & dans toutes les Isles Britanniques aux Indes-Occidentales , jusqu'à ce que l'Acte pour tenir le Port de Boston bloqué soit révoqué.

FARMINGTON dans la Province de Connecticut ( le 23 Mai. ) Le 19 au matin , on afficha dans plusieurs endroits de cette ville un Billet , pour avertir les habitans que sur les six heures on brûleroit à la parade l'Acte



l'Acte du Parlement contre la ville de Boston ; ce qui fut fait en conséquence par la main de l'Exécuteur de la Justice.

## FRANCE.

PARIS (*le 15 Juillet.*) Mr. le Comte de Mui a obtenu du Roi que les grades militaires seront accordés dans la suite à l'ancienneté, & nullement à la sollicitation.

On dit que Mr. le Duc d'Aiguillon n'a pas voulu accepter la pension attachée à la retraite des Ministres, & qu'il a demandé au Roi, pour le Comte d'Agenois son fils, la survivance de sa place de Commandant des Chevaux-Légers ; mais que S. M. la lui a refusée. Cet Ex-Ministre est allé s'établir à Veret avec sa famille.

Mr. de la Chalotais n'a pas encore sa liberté ; & il n'y a point d'apparence que la disgrâce des Parlemens, dont il a été en partie l'origine, finisse aussi vite qu'en s'en étoit flatté. On prétend qu'on a fait entendre au Roi, qu'en consentant à leur rétablissement aux instances de Mr. le Duc d'Orléans, la nation lui en attribuerait la principale gloire, & que l'autorité de S. M. pourroit être compromise si on ne prenoit les précautions qu'exige un changement au moins aussi difficile à faire que le premier.

Madame la Comtesse de Valentinois, qui vient de mourir sans enfans, & qui avoit plus de 140000 liv. de rentes, a donné par son testament une partie de son bien à ses amis, à ses gens d'affaires & à ses domestiques ; entre-autres, 15000

livres de rente au fleur Bourdot son Procureur, 10000 à son Notaire, & aux autres à proportion. Elle a fait sa Légataire universelle Mad. la Duchesse de Filtzjames; elle a légué sa belle maison de Passy, où il y a pour 50000 écus ou environ de mobilier, au Comte de Stainville, frere du Duc de Choiseul, qu'elle n'aimoit ni ne voyoit guere; & 100000 livres au Comte de Bissy. Elle n'a rien laissé à sa famille de Saint-Simon.

Le Comte de Morangies est enfin à l'abri des poursuites des héritiers Veron. La fameuse requête de ces derniers, dans laquelle on accusoit plusieurs Magistrats d'avoir de la condescendance pour les grands Seigneurs, vient d'être rejetée par les Commissaires du Conseil au Bureau des cassations d'arrêts.

Ceux qui prétendent que la conquête de la Corse n'est qu'onéreuse à la France, & qu'il en coûte inutilement beaucoup d'hommes & d'argent pour la réduire, ignorent sans doute de quelle importance est le Cap Corse pour notre commerce du Levant. Les nations étrangères en reconnoissent tellement l'avantage, qu'il y a lieu de présumer que les révoltes continuelles des bandits de cette Isle sont fomentées par quelque jalousie. Si Mr. le Duc de Luxembourg a offert, comme on dit, sa démission de Colonel, il est certain qu'elle n'a pas été acceptée, puisqu'il se dispose à se rendre en Corse pour se mettre à la tête de son régiment. Le Comte de Marbeuf doit quitter l'Isle incessamment pour venir passer ici quelque tems. Les prétendus exploits des re-

voltés se réduisent, à ce qu'on a appris, à quelques excès commis dans les gorges des montagnes, & on n'aura pas besoin de nouvelles troupes pour y rétablir la tranquillité.

(*Le 18 Juillet.*) Le Comte de Maurepas a été la semaine dernière passer trois ou quatre jours à son château de Pontchartrain; il vouloit, dit-on, jouir de la tranquillité pour examiner à son aise quelques affaires importantes dont il doit rendre compte au Roi.

On dit qu'on a trouvé chez l'Evêque de Saint Papoul, qui vient de mourir, dix-huit mille louis d'or & quarante mille liv. en argent. Il a fait des legs considérables aux pauvres. M. l'Abbé d'Abzac, Grand-Vicaire de Tours, doit lui succéder dans cet Evêché, qui vaut environ 16000 livres de revenu.

Le Parlement vient de juger un procès assez épineux, & dont voici le sujet. Le titulaire d'un office de Directeur & Trésorier de la Monnoie d'Amiens fait vente de cet office pour une somme beaucoup supérieure à celle de la finance. Il passe avec l'Acquéreur plusieurs actes, & sur-tout un Ecrit par lequel il consent à la nullité du contrat si l'Acquéreur ne peut obtenir l'agrément. Cet agrément prêt à être donné, est cependant refusé, & au mois de Février suivant l'office est supprimé par l'Edit de 1772 concernant les monnoies. L'Acquéreur demande alors la restitution de ce qu'il avoit payé d'avance. Le vendeur soutient que le contrat de vente doit être exécuté, & que si l'agrément a été refusé, c'est par l'intrigue &

les démarches de l'Acquéreur, qui a lui-même sollicité le refus, au-lieu de joindre ses efforts aux siens pour l'obtenir; que la suppression éventuelle de l'office ne change rien aux conventions antérieures arrêtées entre les parties & consommées par les paiemens déjà faits & la tradition, d'autant que ces conventions ont empêché le Titulaire de vendre son office à d'autres. Cependant l'arrêt a jugé en faveur de l'Acquéreur, & le contrat de vente a été annullé.

Il reste décidé que la cérémonie des obsèques se fera à saint Denis le 27 de ce mois; les Gardes-Françoises ont déjà reçu les ordres à ce sujet, & quoi qu'on en dise, il n'est pas vraisemblable que M. le Duc d'Orléans se dispense d'y accompagner Monsieur & Mgr. le Comte d'Artois, ni d'y rendre le Salut aux révérences du Parlement.

Le Duc de Choiseul, qui est toujours le favori de la plus grande partie de la nation, étoit ici la semaine dernière, mais il n'y est resté que 24 heures, & on ne fait pas s'il a été à la Cour. Ce Seigneur aura vraisemblablement la préférence & l'aveu du Roi pour la charge de Grand-Chambellan de France, s'il est vrai que M. le Duc de Bouillon veuille s'en défaire pour mieux arranger ses affaires.

On croit que c'est la Princesse de Craon qui aura la place de Dame de compagnie de Madame, qu'avoit Madame la Comtesse de Guiche, & qu'on accordera au Prince de Craon un Brevet l'honneur de Duc, avec l'expectative de la Grandesse

d'Espagne dont jouit le Prince de Beauveau son frere.

( Le 22 Juillet. ) M. le Comte de Vergennes arriva ici Dimanche au soir. On lui donne le mérite & les connoissances qu'exigent sa place de Ministre.

M. le Duc d'Aumont, Premier-Gentilhomme de la Chambre en exercice cette année, a obtenu depuis l'inoculation du Roi vingt-mille livres d'appointemens sur son Gouvernement du Boulonnois, qui au moyen de cette grace lui rapportera 44000 livres. On a accordé un domaine de douze à quinze milles livres de rente à Mr. le Marquis de la Châtre, l'un des Gentilhommes d'honneur de Monsieur, pour faciliter le mariage qu'il doit faire incessamment.

Conformément à la lettre de rappel de Mr. le Duc de Broglio, il ne doit paroître à la Cour que quand elle sera à Compiègne, où le Roi compte se rendre le premier du mois prochain. Mr. de Boynes remit avant-hier, par ordre de S. M. à Mr. le Duc de la Vrilliere la démission de sa charge de Secrétaire d'Etat à Paris, où il alloit donner une audience à beaucoup de gens, qui se retirèrent aussi-tôt qu'ils apprirent le sujet de la visite de Mr. le Duc de la Vrilliere. On dit que M. Turgot, Intendant de Limoges, va être nommé Ministre de la marine. On assure que Mgr. le Duc d'Orléans a ressenti ces jours-ci des atteintes de goutte. On ajoute que ce Prince & Mgr. le Duc de Chartres ont reçu hier ordre de ne plus paroître à la Cour, ce qui mérite confirmation.

Le célèbre Avocat Linguet, que rien ne déconcerte, a osé présenter au Parlement une Requête d'opposition à l'Arrêt qui interdit cet Avocat de ses fonctions; & les Chambres assemblées pour délibérer sur sa Requête, décidèrent que la Cour entendroit ses motifs d'opposition à cet Arrêt.

Le Roi ayant demandé au Comte de Maurepas quels seroient les moyens les plus efficaces de prévenir cette foule d'Ecrits qui paroissent contre la Religion, les mœurs & l'Etat, M. de Maurepas répondit, „ que ce seroit de destiner cent mille Ecus en différentes pensions pour entretenir de pauvres Gens-de-Lettres, qui ayant de quoi vivre, n'auroient plus besoin, pour avoir du pain, de publier de mauvaises brochures, que la Jeunesse & les Libertins achètent & lisent toujours avidement. ”

Quoiqu'il n'y ait eu que peu d'argent comptant dans le Cabinet du feu Roi à Versailles, on y a trouvé 4 cassettes pleines de Billets sur les Banques de Londres, d'Amsterdam, de Venise & de Gênes, lesquels montent à de très-grandes sommes; on croit que le Roi les emploiera à payer quelques dettes de l'Etat.

Le Roi a ordonné de ne plus expédier de Lettres de cachet, sans l'en informer auparavant, afin qu'il puisse voir si elles sont données à propos ou non. S. M. s'est aussi fait rendre compte de tous ceux qui étoient détenus dans différentes-prisons sous le regne précédent, & en a déjà fait mettre plusieurs en liberté.

On croit que les Chevaux des Ecuries du

Roi, qui étoient destinés pour la Chasse du Cerf & celle du Sanglier ne seront pas suprimés. La dépense n'en est pas forte; & le Roi n'a pas renoncé à ces exercices.

On se rappelle sans doute une cause importante qui fut jugée il y a plusieurs années au Parlement. Cette cause avoit pour objet le mariage de M. de Pont, fils de M. de Pont, Conseiller de la Cour Souveraine de Nancy, avec Mlle. Alliot, fille de M. Alliot, attaché à la maison du feu Roi Stanislas. Cette union formée, malgré la répugnance des deux époux, eut les suites qu'entraîne presque toujours la violence. La Demoiselle Alliot devint grosse. M. de Pont soutint qu'il n'avoit pas consommé le mariage, que ce ne pouvoit être par conséquent de son fait, & il demanda la cassation de son mariage. La Demoiselle Alliot avouoit de son côté que l'enfant n'étoit pas de lui; mais du Chevalier de Beauvau qu'elle aimoit. Le Chevalier de Beauvau intervint dans l'aveu de la Demoiselle Alliot, confirma son dire, & fit offre de l'épouser, si l'on vouloit casser le mariage qu'on l'avoit forcée de contracter. M. de Pont & la Demoiselle Alliot en firent en conséquence conjointement la demande, & tout sembloit ne devoir rencontrer aucune difficulté, d'après l'aveu unanime des parties. Cependant les parens des deux époux s'y opposerent. Ce combat engagea une cause très-célebre au Parlement; & après un grand nombre d'audiences & l'avis du ministère public, le mariage de M. de Pont & de la Demoiselle Alliot fut déclaré valable, & l'enfant appartenir à

M. de Pont. Malgré cet arrêt solemnel, on fit baptiser l'enfant qui vint au monde quelque tems après, sous le nom du Chevalier de Beauvau, connu plus particulièrement sous celui de Prince de Craon. Le tuteur de cet enfant poursuit aujourd'hui le Prince de Craon, & lui demande cent mille écus de dommages & intérêts pour avoir enlevé au jeune de Pont, son pupile, son état & son nom. Il demande que le nom du Prince de Craon soit rayé des registres de baptême, & qu'on y substitue celui de M. de Pont. Cette nouvelle cause va commencer incessamment à se plaider à la Tournelle.

*Le nouveau Regne*, Ode à la Nation, que M. Dorat vient de publier, est un de ces morceaux de poésie, qu'on ne peut se lasser de lire & d'admirer; les beautés qu'elle renferme sont si frappantes, que la plupart du monde tâche de la retenir par cœur.

Les bornes que nous sommes obligés de nous prescrire dans ce Journal, nous empêchent de l'insérer ici toute entiere; nous nous contenterons d'en citer quelques traits. Voici l'endroit où l'ombre du Dauphin, Pere du jeune Roi, lui apparoît pour l'instruire, il mérite une attention particuliere.

O mon Fils, mon cher Fils, digne objet de mon zele,  
 Le Monarque des Rois, le Dieu de tes Aïeux,  
 Me permet aujourd'hui de paroître à tes yeux.  
 Je quitte pour toi seul ma demeure immortelle.  
 Tu vas régner, frémis! envié par l'orgueil,  
 Le rang où tu t'affieds n'est qu'un superbe écueil.  
 Des Syrenes des Cours la rampante souplesse



Va de pièges fans nombre entourer ta jeunesse ,  
On n'osera t'instruire, on saura te flatter.  
Des lâches corrupteurs l'éloquente imposture  
D'un cœur, ami du bien, peut tromper la droiture.  
Tremble . . . & connois le Trône avant que d'y monter .

.....  
Ah ! laisse tes Sujets t'aborder fans allarmes ,  
T'offrir dans leurs regards qui se tournent vers toi ,  
Les gages si touchans de la bonté d'un Roi ,  
Te montrer leur ivresse, ou t'apporter leurs larmes.  
Au comble des honneurs, objets d'un vain desir ,  
L'ame soupire encore & demande un plaisir.  
Elle veut un bonheur plus pur & plus durable.  
Il n'en est qu'un, mon fils, qui soit inépuisable ;  
C'est d'éloigner la crainte & d'inspirer l'amour.  
Sois gardé par lui seul, jouis de son délire ;  
Qu'une foule d'heureux, vrai soutien d'un Empire ,  
Soit un luxe nouveau réservé pour ta Cour.

On avoit inscrit à la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf ce mot, *Resurrexit*, comme nous l'avons rapporté dans le tems ; M. l'Abbé de Lattaignant a fait à ce sujet les deux couplets suivans : *Air des Billets doux*.

Oui, c'est la pure vérité  
Henri IV est ressuscité :  
Le voilà, c'est lui-même.  
C'est le Pere de ses Sujets ;  
Par sa justice & sa bonté  
Il mérite qu'on l'aime.  
Quel beau couple regne aujourd'hui !  
Que la Reine est digne de lui,  
Et qu'il est digne d'elle  
Tous les deux se feront chérir,  
Et tous les deux vont se couvrir  
D'une gloire immortelle.

Tous les Gens-de-Lettres, & sur-tout les Poë-

tes, tâchent d'exprimer le bonheur que la nation se promet du nouveau regne; & l'on voit paroître chaque jour une multitude de brochures & de vers libres, la plupart fort ingénieux.

Un Regne commencé sous des auspices si heureux ne peut que rendre le sort des François digne d'envie.

GENEVE (le 22 Juillet.) Il nous est parvenu une Lettre d'Avignon, datée du 4 Juillet, dont voici l'extrait.

„ M. Doria, Nonce à la Cour de France, arriva ici le 30 du mois passé vers les 5 heures du soir: il alla descendre aux Cordeliers; on lui apporta sur champ de la poste un paquet cacheté aux armes de France qui contenoit les ordres qu'il devoit suivre, & qui étoit arrivé par le courier du même jour. Il contenoit un Bref du Pape qui nommoit M. Doria pour son Délégué dans la ville d'Avignon & le Comtat Venaisin, retiroit à cet égard tous les pouvoirs de l'Archevêque d'Avignon, pour avoir, contre l'intention formelle du Pape, & sans avoir pris son avis, cassé les Officiers que le Roi de France avoit établis. Il étoit en même tems enjoint à l'Archevêque de fortir des Etats du S. Siege, & de se rendre dans quelque ville de son Diocèse située en France, sous peine de la perte de son Archevêché & d'encourir l'excommunication majeure *ipso facto*. M. Doria manda aussitôt le Prélat pour lui intimer les ordres du Pape. Il n'eut pas la force de lui en faire le détail; il lui remit le Bref pour qu'il en fit lui-même la lecture; il ne put l'achever sans verser des larmes, sur-tout lorsqu'il fut à l'article qui l'exiloit pour avoir outrepassé ses pouvoirs. Il partit d'Avignon dès le lendemain à 4 heures du matin. Le même jour, quoique l'Archevêque eût déjà révoqué ses ordonnances, & rétabli les Officiers Royaux, Mr. Doria en rendit une nouvelle, par laquelle il cassa de nouveau tout ce qu'avoit fait l'Archevêque d'Avignon, & rétablit les

choses en l'état où elles étoient lors de la reddition d'Avignon, avec défense à toute personne de troubler les Magistrats dans leurs fonctions. Ainsi sont arrivés à l'Archevêque les désagrémens que sa façon d'agir devoit nécessairement lui attirer. Cependant le sort de ce Prélat a excité la compassion même de ceux qu'il a le plus maltraités. On a oublié toutes ses démarches imprudentes, pour ne se rappeler que son grand âge. On pense qu'il n'en avoit agi de la sorte que poussé par des gens qui voulant satisfaire leur ambition ou leur animosité, avoient profité de la foiblesse qu'avoit eu ce veillard plus qu'octogénaire, de se livrer à leurs pernicieux Conseil. Cet événement n'a point encore ralenti la rage des Avignonois.

Quelque tems après l'arrivée de M. Doria, la Sénéchaussée députa deux de ses membres pour aller prendre l'heure à laquelle il voudroit recevoir la visite de la compagnie. Le peuple les voyant sortir s'imagina qu'on n'avoit pas voulu les recevoir. Ce fut là le signal d'une sédition qui fut si violente, que ces Magistrats auroient été infailliblement massacrés, s'ils ne se fussent réfugiés dans une maison voisine. Lorsque M. Doria eut fait publier son ordonnance qui cassoit celles de l'Archevêque, & rétabliroit les Officiers François, on arracha pendant la nuit tous les exemplaires qui avoient été affichés. Le tour de punir ces rebelles va aussi arriver : on assure qu'il s'avance des troupes vers Avignon pour y être mises à discrétion. Il y a peu de peuple plus séditieux & plus mutin que celui de cette ville. Ses annales sont fameuses par plusieurs révoltes. Lorsqu'en 1663 Louis XIV s'empara du Comtat, on témoigna contre les Officiers du Pape la même fureur qu'on fait voir aujourd'hui contre ceux du Roi. On fut obligé de leur donner des gardes, pour les dérober à la rage de la populace qui vouloit les mettre en pièces.

# T A B L E.

TURQUIE.	Constantinople. Pag. 123	
	Smyrne.	128
RUSSIE.	Pétersbourg.	ibid.
SUEDE.	Stockholm.	131
	Riga.	133
DANEMARCK.	Copenhague.	134
POLOGNE.	Varsovie.	135
	Dantzig.	143
	Vienne.	144
ALLEMAGNE.	Hambourg.	147
	Berlin.	149
	Mayence.	150
	Francfort.	151
ESPAGNE.	Madrid.	153
	Barcelone.	ibid.
PORTUGAL.	Lisbonne.	154
	Rome.	155
	Naples.	157
ITALIE.	Florence.	ibid.
	Venise.	158
	Livourne.	159
	Ancone.	160
PAYS-BAS.	La Haye.	ibid.
	Bruxelles.	161
ANGLETERRE.	Londres.	162
	Boston.	167
	Farmington.	168
FRANCE.	Paris.	169
GENEVE.		178